

Un référentiel des durées de conservation des données RH



© 2026 Les Echos Publishing

Pour proposer un outil adapté aux besoins des entreprises, la CNIL a sollicité des réseaux et associations de professionnels de différents secteurs. Le référentiel qu'elle a publié doit, en effet, permettre aux délégués à la protection des données, aux référents RGPD et aux personnels RH et SI de respecter leurs obligations en matière de RGPD pour les traitements de données obtenues dans le cadre de la gestion du personnel : recrutement, rémunérations, véhicules professionnels, relations collectives de travail, accidents du travail, contentieux...

Faciliter la recherche d'informations

La CNIL précise que ce référentiel n'est pas obligatoire et ne vise qu'à faciliter la recherche d'informations concernant la durée pertinente des traitements de données. Toutefois, certaines durées recensées sont obligatoires car elles sont prévues par des textes législatifs ou réglementaires. Le référentiel n'est pas non plus exhaustif. Des dispositions spécifiques obligatoires peuvent, dans certains secteurs, trouver à s'appliquer.

À noter : les durées de conservation sont indiquées en mois mais il est possible de les traduire en jour dans les

logiciels applicatifs.

Pour télécharger le référentiel : www.cnil.fr

© 2026 Les Echos Publishing